



ÉLECTION

DU SECRÉTAIRE

DE SÉANCE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026

page 1

L'an Deux Mille Vingt Six le trente avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme GIANETTA, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

Représentée:

Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent excusé :

M. DE SAINT-AUBERT

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15, il convient de désigner un secrétaire de séance.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- nommer un secrétaire de séance
- à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026 page 2

→ DECIDE de nommer Mme Christiane BOUCHÉ, Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,

Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,

